



Service Public
Fédéral
FINANCES

Amélioration du plan parcellaire cadastral en Wallonie

01/03/2019

WWW.FIN.BELGIUM.BE

DOCUMENTATION PATRIMONIALE • SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES



Contenu

1. Bref rappel historique
2. Mise en continuité du PPC
3. Amélioration du PPC
 1. Qualification d'origine et requalification one-shot automatique
 2. Requalification visuelle
 3. Amélioration manuelle
 1. Référentiels
 2. Techniques utilisées
 3. Résultats - Exemples
 4. Etat des lieux au 01/02/2019
4. Situation dans les autres Régions et mise en place du plan unique



1. BREF RAPPEL HISTORIQUE

De la création à la digitalisation du PPC



LES ORIGINES?

- L'objectif premier du plan cadastral est de localiser une parcelle et d'en fixer le revenu cadastral.
- Plan primitif (époque Napoléon – hollandaise):
 - 26.083 plans en 1843 réalisés sur papier fort
 - Divisés par feuilles de plan cadastral
 - Sans valeur juridique (hors Canton de l'Est): pas de consultation des titres de propriétés
 - Lever indépendant les uns des autres
- Plan supplémentaire
 - Situation annuelle au 01/01
 - Sur papier / film
 - Utilisé jusqu'en 2005
- Plans remesurés par la DGLPG ou améliorés par photogrammétrie
 - Sur papier jusqu'en 1995
 - .dwg à partir de 1995



LE PROJET CADMAP – RÉSULTAT DE LA DIGITALISATION

- Plan parcellaire cadastral digitalisé:
 - Par feuilles de plan cadastral en situation 2000 et 2001
 - En collaboration avec les régions
 - Pas de plan continu
 - 3 qualités de feuilles de plan:
 - 0: digitalisé à partir de plans papier non remesurés
 - 1: digitalisé à partir de plans papier remesurés
 - 2: reprise des plans remesurés au format dwg
 - En conclusion, pas d'amélioration de la qualité d'origine des feuilles de plan et pas de continuité



2. MISE EN CONTINUITÉ DU PPC

Simplifier la diffusion de l'information
Permettre la superposition des données des partenaires

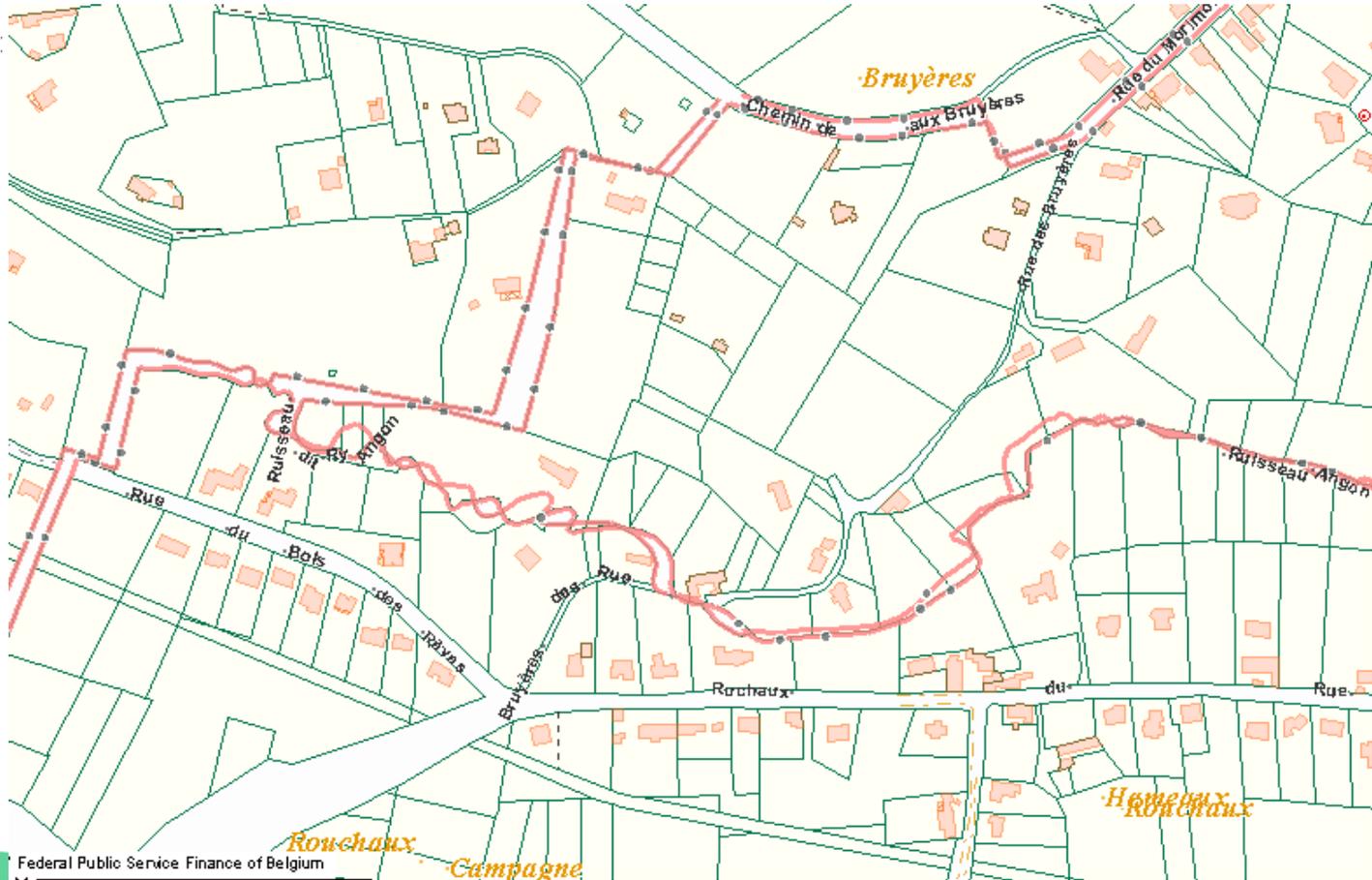


2 LA MISE EN CONTINUITÉ DU PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL

- Comment?
 - Une méthode de travail a été mise au point
 - Ajustement « primaire » sur les référentiels existants à partir d'un découpage en îlots (blocks)
 - Identification des problèmes en bord de feuilles (Requests)
 - Résolution des problèmes
 - En interne (service des Grands Levers)
 - En sous-traitance



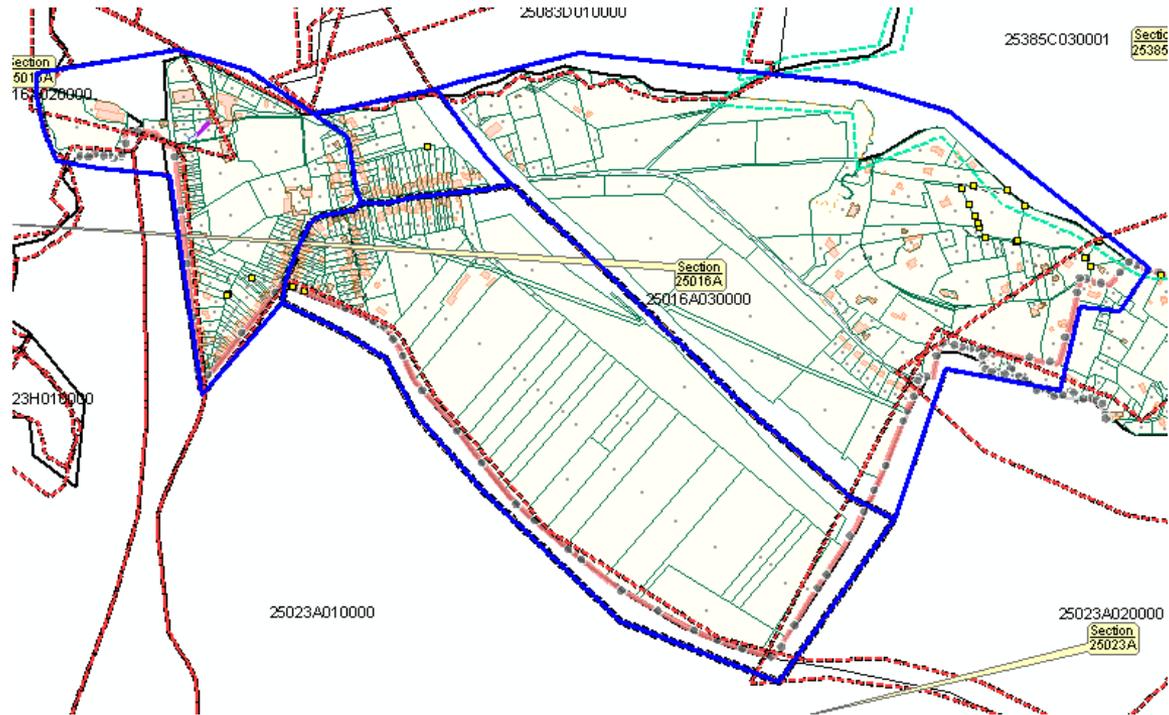
2. LA MISE EN CONTINUITÉ DU PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL





2. LA MISE EN CONTINUITÉ DU PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL

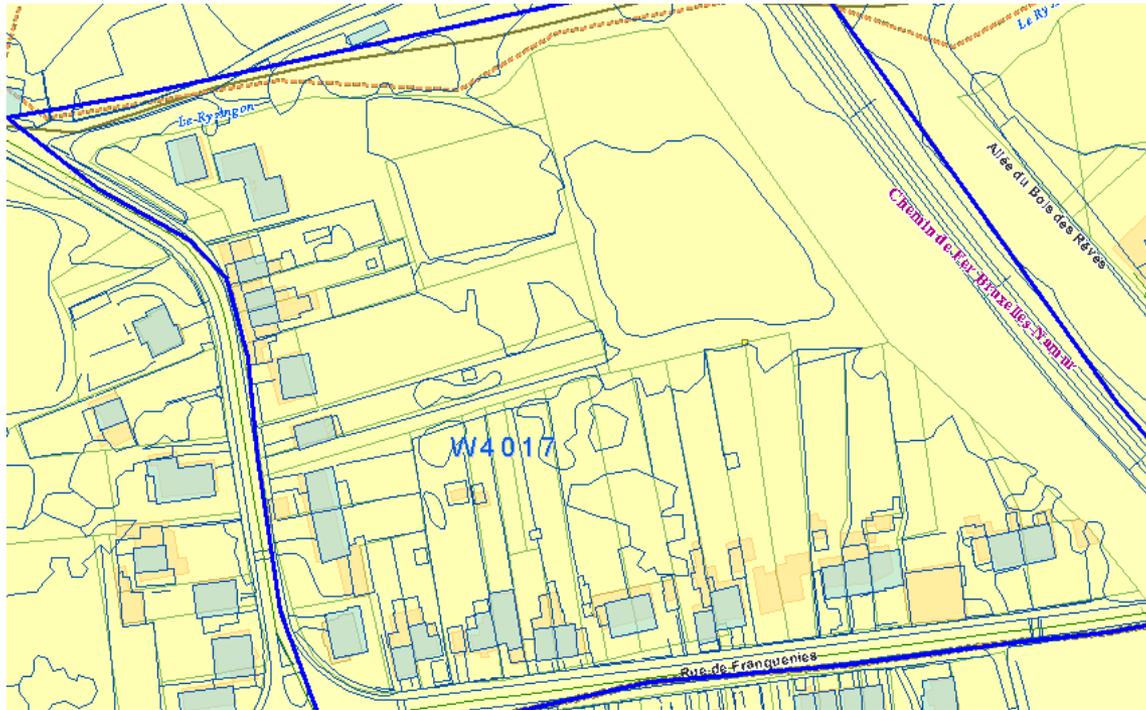
LA DIVISION EN BLOCS





2. LA MISE EN CONTINUITÉ DU PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL

L'AJUSTEMENT PRIMAIRE





Service Public
Fédéral
FINANCES

3. AMÉLIORATION DU PPC



OBJECTIFS DE L'AMÉLIORATION

- L'implémentation de la directive européenne INSPIRE
→ obligation d'atteindre un certain niveau de qualité
- Faciliter l'échange et la superposition des données des partenaires
- Création d'un plan unique avec reprise des bâtiments par les régions
- Diffuser un information de qualité garantie
- Faciliter le travail de précadastration et de cadastration



QUALIFICATION D'ORIGINE

- Attribution aux blocs d'une première qualité suivant le type de feuille et leur appartenance à une classe (Rural/Urban):
 - type U, zone densément bâtie (le pourcentage de parcelles bâties par rapport à toutes les parcelles du block est supérieur à 50% ET la superficie de parcelles bâties sur le block doit être au minimum égale à 40% de la superficie totale du block.
 - type R, zone peu densément bâtie (qui ne sont pas du type U).
- Une requalification automatique One-Shot fut réalisé en comparant la superposition de notre bâti par rapport au bâti de l'IGN:
 - Les îlots urbains provenant de feuilles remesurées récemment dont 90% ou plus du bâti se superpose au bâti de l'IGN, sont considérés comme répondant aux normes INSPIRE.
 - Résultat: +/-9 % des blocs U répondent aux normes INSPIRE



REQUALIFICATION VISUELLE

- Requalification visuelle sur base des référentiels disponibles:
 - CadREF (référentiel cadastral)
 - PICC
 - Orthophotoplans de l'IGN
- Requalification complètement terminée en avril 2017
- Résultat: +/- 25% des blocs en INSPIRE



AMÉLIORATION MANUELLE

- Méthode utilisée
 - Amélioration sur base des référentiels à disposition en utilisant les techniques graphiques suivantes:
 - Ajustement de zone
 - Méthode topologique (dessin direct sur référentiel)
 - Remplacement de zone via import de dwg (amélioration via AutoCAD)
 - Softwares utilisés:
 - ArcGIS customisé (CadGIS-GO)
 - AutoCAD
- Résultats à atteindre (par blocs/îlots):
 - 90% du bloc répond aux normes Inspire (1 m urbain et 2,5 m rural)
 - Non-améliorable: pas d'éléments permettant d'atteindre INSPIRE.
 - Les parcelles bâties doivent obligatoirement être amenées aux normes INSPIRE



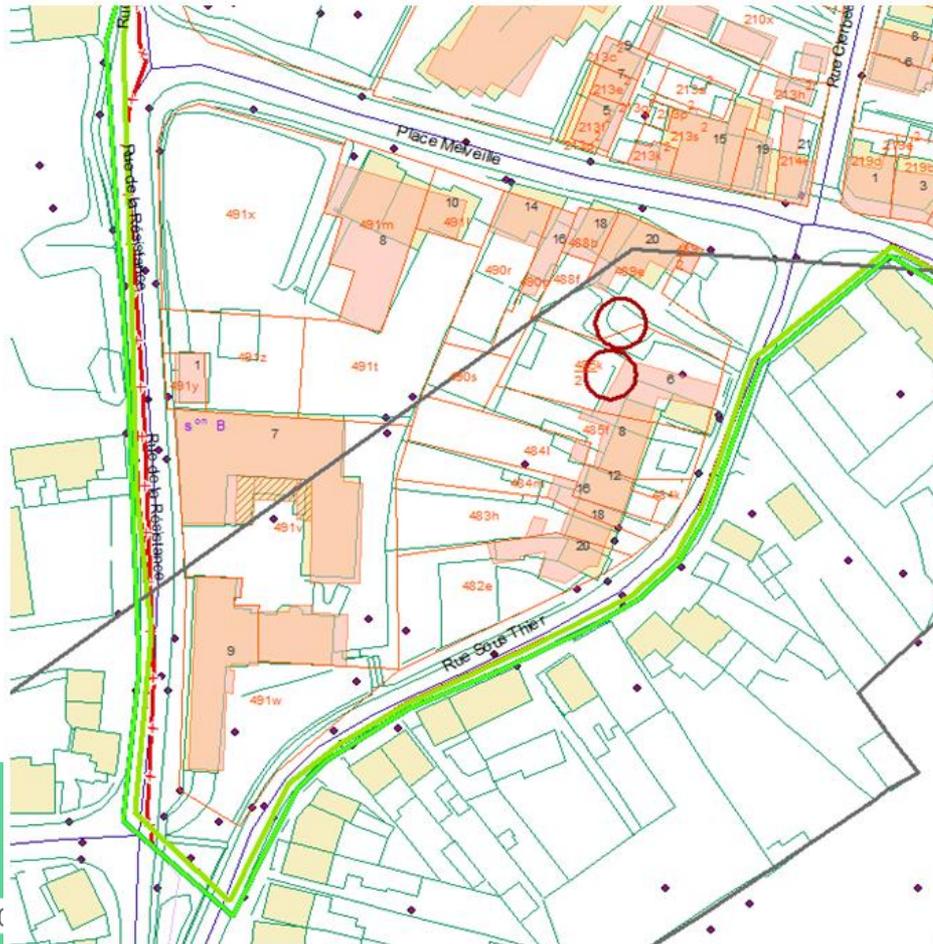
AMÉLIORATION MANUELLE

- Référentiels utilisés:
 - Pour l'amélioration:
 - CadREF (S.V.)
 - PICC
 - Orthophotoplans de l'IGN
 - Pour le contrôle:
 - Plans situation 2005
 - Plans de géomètres
 - Croquis



AMÉLIORATION MANUELLE

- 2.3.2 Exemple 1 : Amélioration sur PICC



Situation avant modification



AMÉLIORATION MANUELLE

- 2.3.2 Exemple 1 : Remplacement de zone – Amélioration sur PICC



Situation après amélioration



AMÉLIORATION MANUELLE

- 2.3.2 Exemple 2 : Amélioration sur PICC

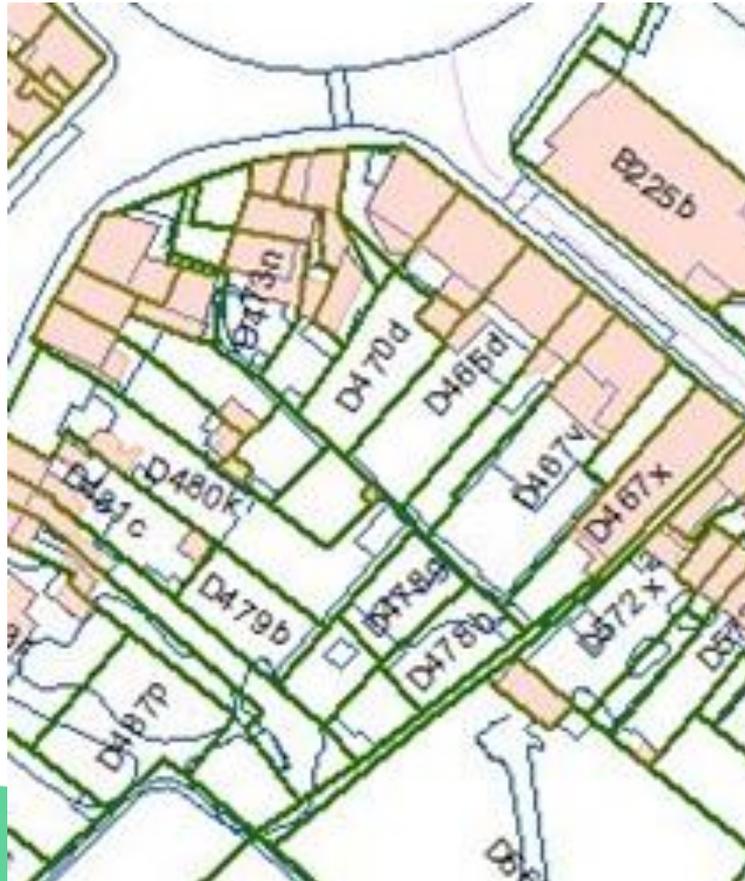


Situation avant modification



AMÉLIORATION MANUELLE

- 2.3.2 Exemple 2 : Méthode topo – Amélioration sur PICC

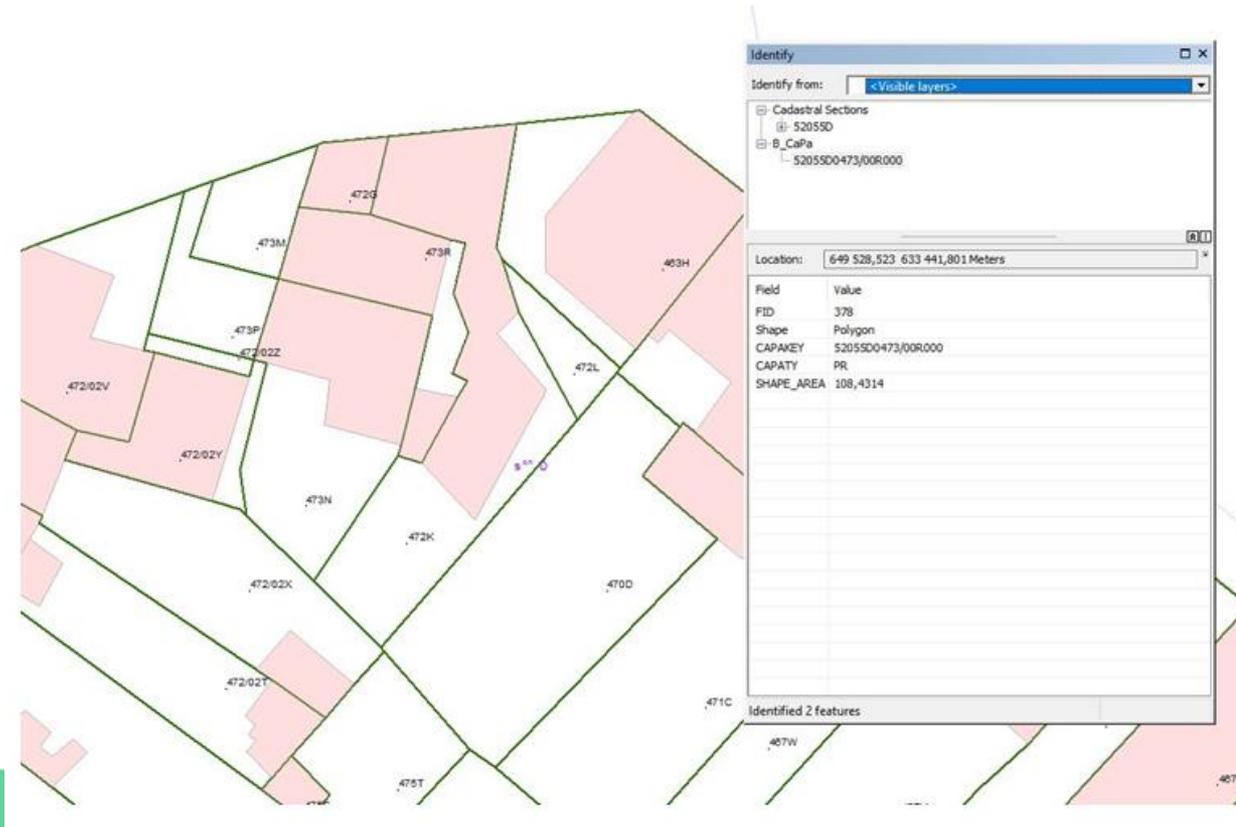


Situation après modification



AMÉLIORATION MANUELLE

- 2.3.2 Exemple 2 : Méthode topo – Amélioration sur PICC





AMÉLIORATION MANUELLE

- 2.3.2 Exemple 2 : Méthode topo – Amélioration sur PICC

Recherches sur le scan et confirmation par les croquis :





AMÉLIORATION MANUELLE

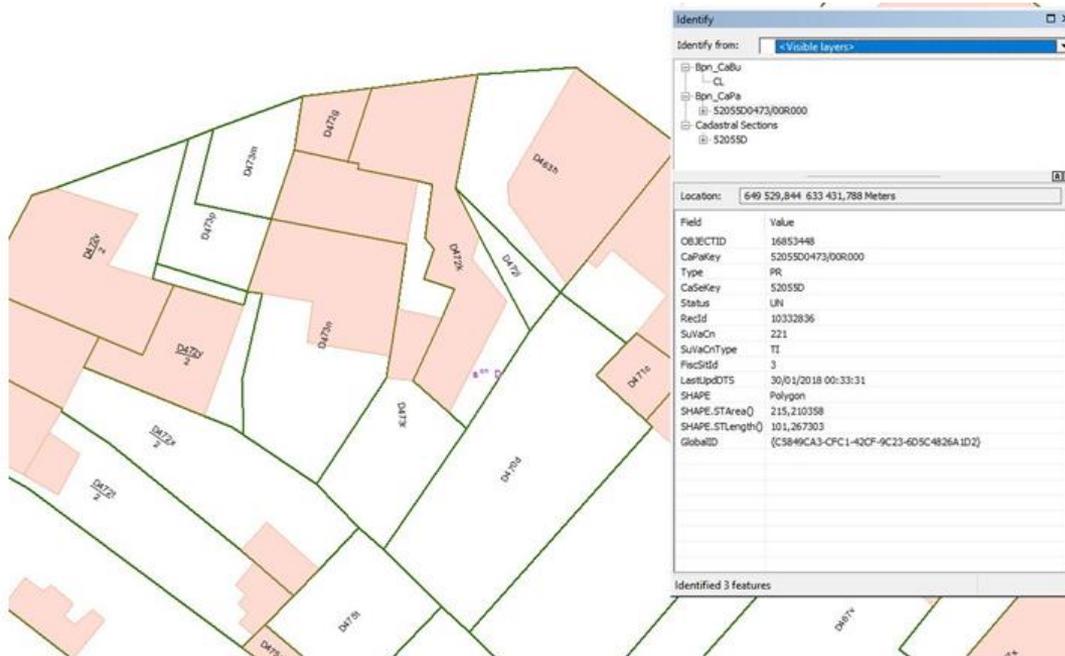
- 2.3.2 Exemple 2 : Méthode topo – Amélioration sur PICC





AMÉLIORATION MANUELLE

- 2.3.2 Exemple 2 : Méthode topo – Amélioration sur PICC

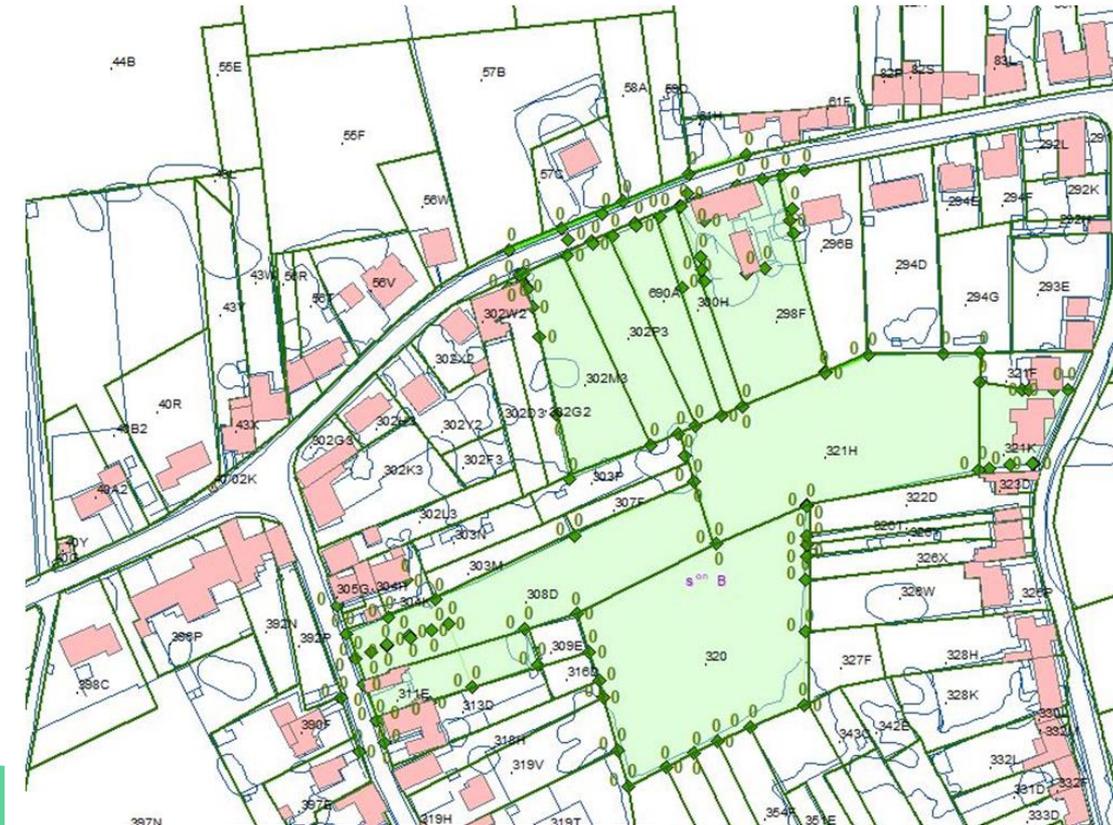




AMÉLIORATION MANUELLE

- 2.3.2 Exemple 3 : Méthode topo – Amélioration sur PICC et SV-G

Situation avant





AMÉLIORATION MANUELLE

- 2.3.2 Exemple 4 : Méthode topo – Amélioration sur orthophoto

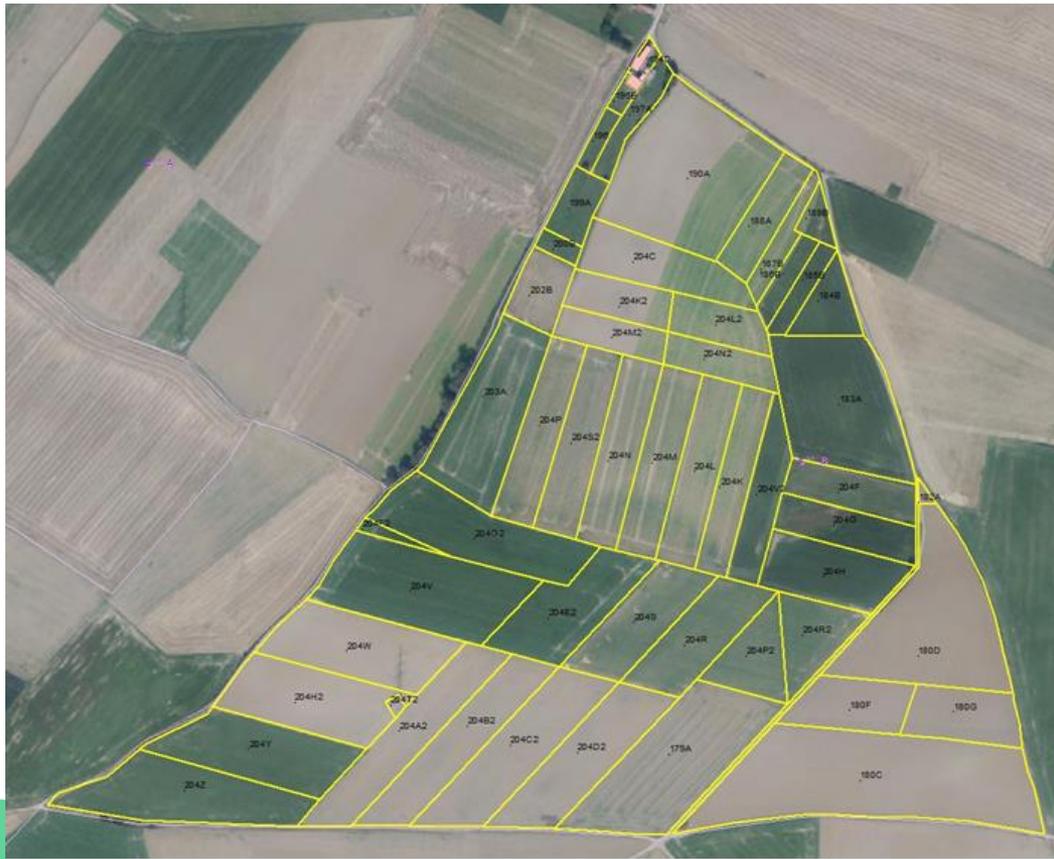
Situation avant





AMÉLIORATION MANUELLE

- 2.3.2 Exemple 4 : Méthode topo – Amélioration sur orthophoto





AMÉLIORATION MANUELLE

- 2.3.2 Exemple 4 : Méthode topo – Amélioration sur orthophoto

Situation après





AMÉLIORATION MANUELLE

- 2.3.2 Exemple 5: 3R/0





AMÉLIORATION MANUELLE

- 2.3.2 Exemple 5: 3R/0

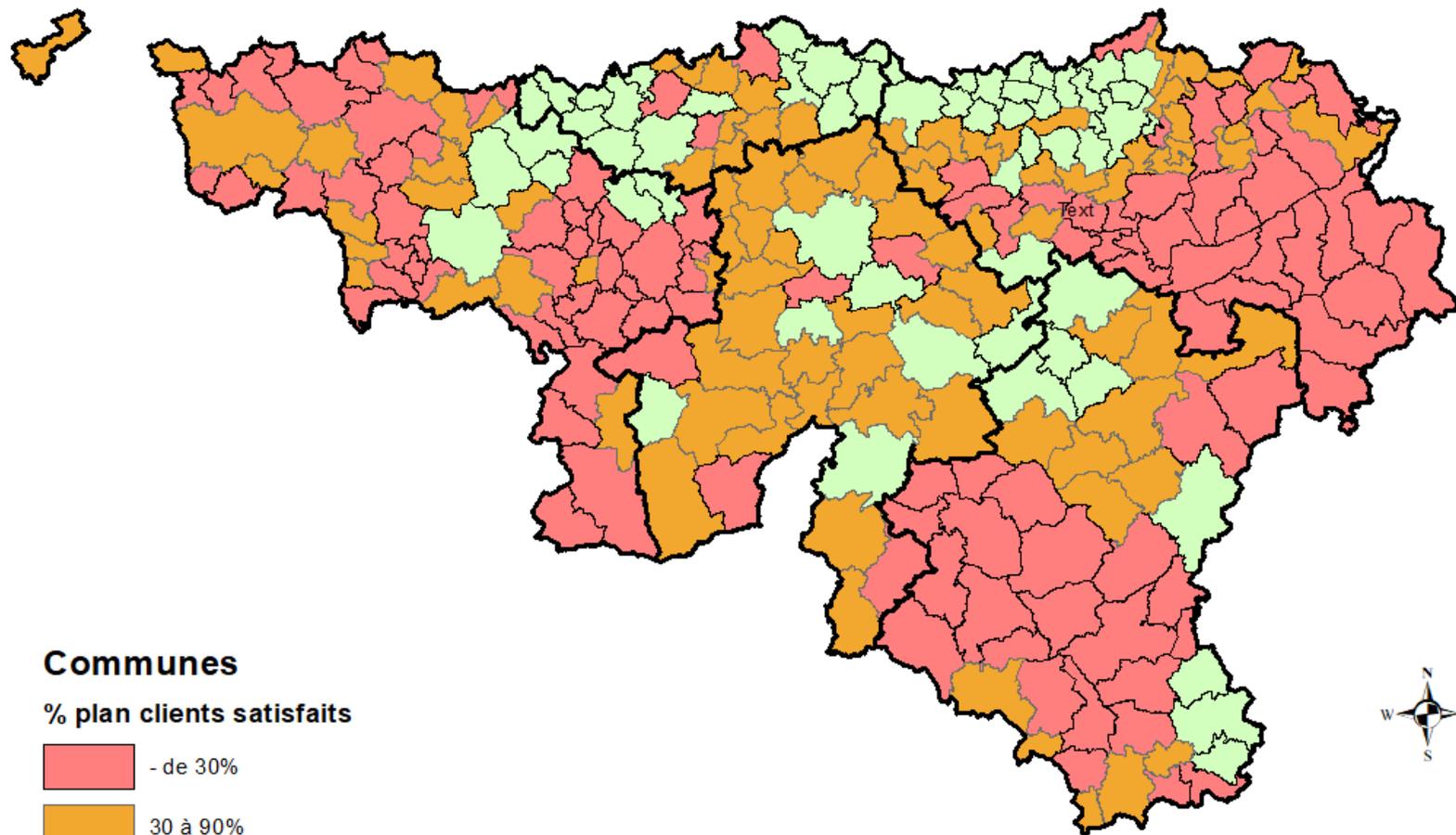
○ Situation AFTER



ETAT DES LIEUX – AVANCEMENT (01/02/2019)



Avancement de l'amélioration du plan parcellaire cadastral



Communes

% plan clients satisfaits

-  - de 30%
-  30 à 90%
-  + de 90%





4. SITUATION DANS LES AUTRES RÉGIONS ET MISE EN PLACE DU PLAN UNIQUE

- Bruxelles:
 - Reprise d'URBIS (terminé)
 - Mise en place d'incohérences à solutionner en continu
- Flandre:
 - Reprise du GRB sur 4 ans
 - Mise en place d'incohérences à solutionner en continu
- Mise en place du plan unique:
 - Plan commun Fédéral – Régions
 - Fédéral: source authentique du parcellaire et des limites administratives
 - Régions: source authentique des bâtiments
 - Règles plus strictes de modification du parcellaire
 - Reprise sans déformation des plans de géomètres
 - Système d'incohérences entre le Fédéral et les Régions



Service Public
Fédéral
FINANCES



QUESTIONS



Grégory Boucart
Conseiller

SPF Finances | Documentation patrimoniale | Mesures et Evaluations
Centre Mesurages & Photogrammétrie

Email: gregory.boucart@minfin.fed.be
Service : meow.centre.mesurages@minfin.fed.be